



HÔPITAL RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

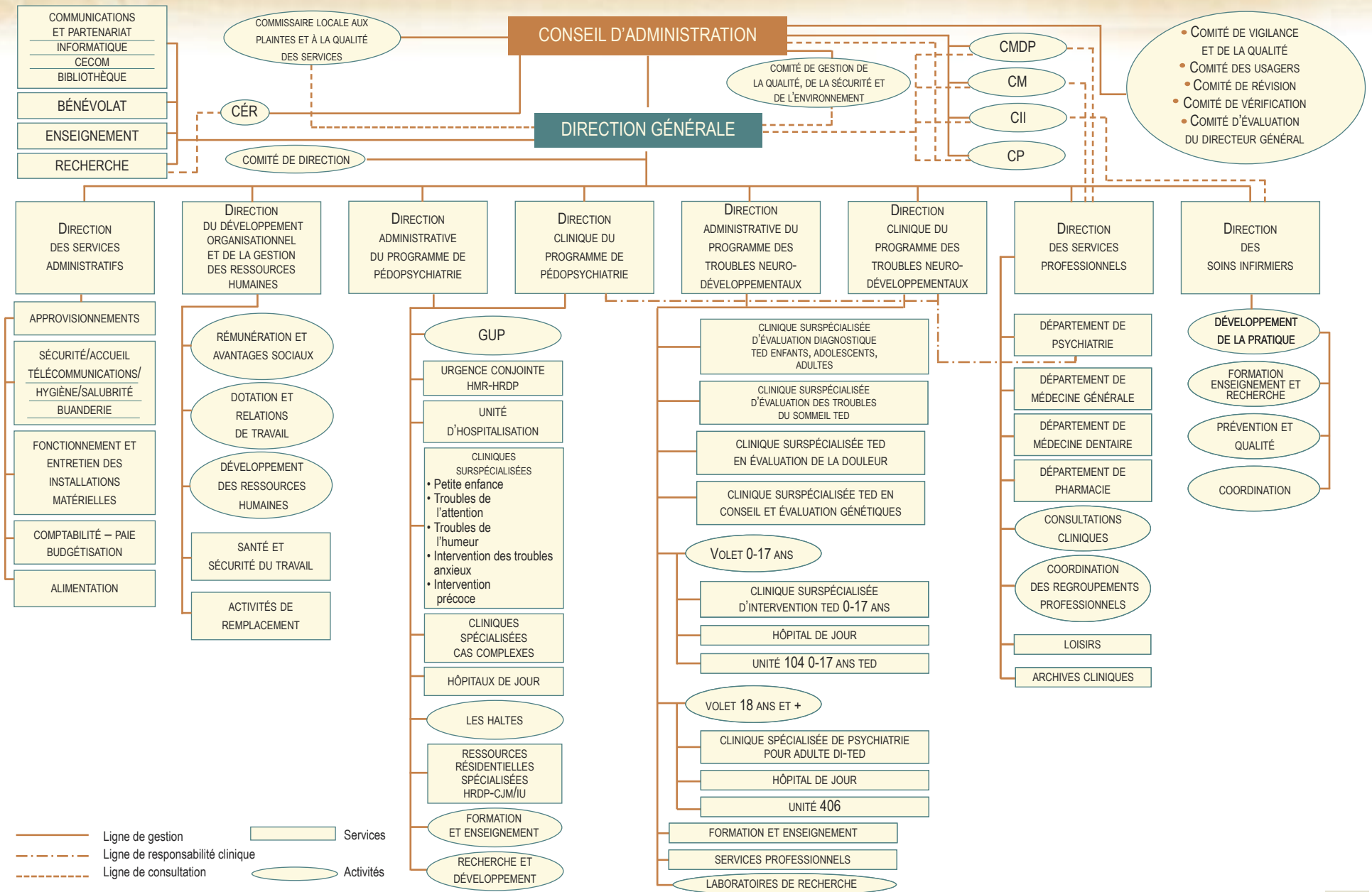
[www.hrdp.qc.ca](http://www.hrdp.qc.ca)

# PLAN d'ORGANISATION

2009 - 2011

*« Les soigner, c'est notre spécialité »*

*Dans le cadre de la réorganisation de l'ensemble du réseau de la santé et des services sociaux, en partenariat avec les CSSS du territoire, l'Hôpital occupe une place de chef de file au niveau de la 3<sup>e</sup> ligne dans la hiérarchisation des soins et services. Il contribue à une meilleure prestation des soins quant à l'accessibilité, la qualité, la continuité, l'intégration et la complémentarité des services.*





Le conseil d'administration de l'**Hôpital Rivière-des-Prairies** adoptait en janvier 2006 son plan d'orientation stratégique 2006-2010. Les axes d'intervention et les objectifs qui en découlent sont toujours d'actualité et l'organisation de l'offre de service s'ajuste pour mieux répondre aux besoins de la clientèle.

La personne étant au cœur de nos actions, la mission, la vision et les valeurs guident les directions et leurs équipes dans la prestation de soins et de services de qualité et sécuritaire.

## Identité juridique

Succédant au Mont-Providence, l'Hôpital Rivière-des-Prairies (HRDP) existe depuis 1969. Centre hospitalier de soins psychiatriques affilié à l'Université de Montréal pour l'enseignement, il est associé au Centre Fernand-Seguin pour la recherche. L'Hôpital est un centre spécialisé en pédopsychiatrie et en troubles neurodéveloppementaux pour lequel un conseil d'administration est formé conformément à la Loi sur les Services de santé et les Services sociaux. Les points de service établis sur le territoire font partie de la structure et de la programmation clinique.

## Vision

Soucieux de répondre aux besoins des clientèles qui exigent des traitements spécialisés et surspécialisés, l'Hôpital Rivière-des-Prairies poursuit le développement de l'offre de service pour une plus grande accessibilité aux clientèles cibles et pour promouvoir une plus grande continuité.

Compte tenu du niveau d'expertise développé, la vision de l'organisation est de :

« *Consolider notre centre hospitalier comme chef de file et être reconnu comme un expert en matière d'évaluation, de traitement, de recherche et d'enseignement en pédopsychiatrie et en troubles neurodéveloppementaux.* »

## Mission de l'Hôpital

L'Hôpital Rivière-des-Prairies, situé dans le nord-est de l'île de Montréal, est un centre hospitalier de soins psychiatriques, d'enseignement et de recherche, affilié à l'Université de Montréal.

L'Hôpital offre des services spécialisés et surspécialisés en psychiatrie à une clientèle d'enfants et d'adolescents. Il offre également des services surspécialisés à une clientèle d'enfants, d'adolescents et d'adultes présentant des pathologies psychiatriques ou de sévères problèmes adaptatifs associés à une déficience intellectuelle ou à un trouble neurodéveloppemental complexe.

## Valeurs

L'Hôpital se veut un milieu clinique novateur auquel s'intègre la recherche. Ayant privilégié un fonctionnement par programmes, la participation de tous les intervenants cliniques pour mieux répondre en multidisciplinarité aux besoins de la clientèle optimise la prise de décision.

Chaque personne qui œuvre dans l'organisation contribue, dans le respect, à une offre de service accessible, de qualité et sécuritaire, pertinente et efficiente.

## Mandat

Dans le cadre de la réorganisation de l'ensemble du réseau de la santé et des services sociaux, en partenariat avec les CSSS du territoire, l'Hôpital occupe une place de chef de file au niveau de la 3<sup>e</sup> ligne dans la hiérarchisation des soins et services. Il contribue à une meilleure prestation des soins quant à l'accessibilité, la qualité, la continuité, l'intégration et la complémentarité des services.

Conformément aux orientations ministérielles et au Plan d'action en santé mentale, le mode d'organisation et les ententes convenues avec les différents partenaires favorisent l'évolution des modes de pratique et le développement de secteurs de pointe pour offrir des services spécialisés et surspécialisés dans les domaines de la pédopsychiatrie et des troubles neurodéveloppementaux.

Dans une perspective de soins partagés, ce mandat implique un lien constant avec les partenaires du territoire et le RUIS de l'Université de Montréal pour assurer une coordination des activités de soins harmonieusement articulée avec les activités d'enseignement, de recherche et d'évaluation des technologies, des modes d'intervention et de la qualité des services rendus par l'Hôpital.

## Clientèle visée et territoire de service

Le Programme de pédopsychiatrie de l'Hôpital répond aux besoins de soins psychiatriques d'une clientèle de moins de 18 ans qui présente des troubles mentaux transitoires ou persistants.

Le Programme des troubles neurodéveloppementaux répond pour sa part aux besoins d'une clientèle de tout âge, principalement de la région de Montréal, présentant des pathologies psychiatriques ou de graves problèmes adaptatifs et qui est atteinte d'une déficience intellectuelle ou d'un trouble envahissant du développement.

## Modèle d'organisation de services par programmes

L'Hôpital a choisi un mode de gestion par programmes dans le but de mieux répondre aux besoins nombreux, variés et souvent complexes de sa clientèle.

Dans le respect des mandats des autres directions et des divers conseils professionnels, les programmes organisent les soins et services dans un processus visant à offrir une continuité de soins et services en conformité avec la mission, les orientations et leurs objectifs.

Les structures d'intervention mises en place visent la professionnalisation, l'interdisciplinarité et la formalisation des standards de pratique. Le mode de fonctionnement interdisciplinaire contribue à l'atteinte des objectifs et représente le fondement de la gestion par programme.

Les activités du Programme de pédopsychiatrie et du Programme des troubles neurodéveloppementaux se déroulent à l'intérieur d'une continuité de services qui s'appuie sur des épisodes de soins, assurant ainsi un arrimage entre l'externe et l'interne. Le volet ambulatoire assure des services d'évaluation diagnostique, d'intervention intensive et de traitements spécialisés et surspécialisés et s'appuie sur les services de première ligne. Lorsque

requis, les services d'hospitalisation offrent un traitement visant la résolution de problèmes aigus ou le contrôle de symptômes plus graves. Chaque programme offre un enseignement continu et un programme de formation aux partenaires des réseaux ciblés. L'intégration de la recherche et de la clinique directement associée aux milieux universitaires garantit une qualité rigoureusement scientifique des services cliniques autant qu'une contribution exceptionnelle à l'avancement des connaissances.

Par une entente interétablissements, l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont et l'HRDP ont implanté un réseau intégré de services pédopsychiatriques et assurent ainsi les services en urgence et en hospitalisation. Une entente avec le Centre jeunesse de Montréal/Institut universitaire assure à la clientèle un soutien psychiatrique davantage en complémentarité.

L'offre de service des programmes s'harmonise avec les besoins de la population identifiés par les CSSS du territoire de Montréal et des régions périphériques. Conformément au Plan d'action en santé mentale 2006-2010 et aux orientations du MSSS, l'Hôpital travaille en continu avec les CSSS, et particulièrement ceux de l'est de Montréal, à la mise en œuvre du plan régional en santé mentale en convenant d'ententes interétablissements.

## Enseignement

Conformément au contrat d'affiliation qui les lie, l'Université de Montréal et l'HRDP conviennent de favoriser un processus continu de concertation, d'évaluation et d'amélioration des activités d'enseignement. La programmation d'enseignement est conjointement établie pour la résidence en psychiatrie, les étudiants en médecine et les diverses disciplines cliniques.

Fort de près d'une centaine de superviseurs disposant d'une solide formation, d'une expertise de pointe et d'une riche expérience, l'HRDP est en mesure d'offrir chaque année environ 300 stages dans des disciplines cliniques et de recherche. L'Hôpital reçoit principalement des étudiants de niveau universitaire, des trois cycles et du postdoctorat, mais aussi un nombre appréciable du niveau collégial. Les étudiants universitaires proviennent majoritairement de l'Université de Montréal, mais aussi de plusieurs universités québécoises et dans une proportion moindre d'universités d'outre-mer.

Le caractère surspécialisé de l'HRDP l'amène à offrir de nombreuses activités de transfert des connaissances qui visent à mieux outiller les professionnels des établissements de santé de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> lignes. Elles prennent entre autres la forme de conférences et de colloques scientifiques. Grâce à un système de visioconférence, l'ensemble des établissements du Québec peut maintenant profiter

des conférences scientifiques offertes dans les salles d'enseignement de l'HRDP sans avoir à se déplacer.

## Recherche

Le Service de recherche de l'Hôpital est un partenaire majeur du Centre de recherche Fernand-Seguin de l'Hôpital Louis-H. Lafontaine, permettant aux chercheurs des deux établissements une meilleure synergie dans le respect de l'autonomie des deux milieux.

La pédopsychiatrie sociale et préventive et les neurosciences cognitives et du comportement sont les deux principaux axes de recherche. Les projets mettent à contribution des chercheurs et chercheurs associés qui bénéficient pour la plupart de subventions des organismes de financement, tels le FRSQ, IRSC, FCAR-Santé, CRSNG. Sont également impliqués les jeunes chercheurs non encore subventionnés, mais appuyés par un système de parrainage et de mentorat.

Les membres du Service de recherche supervisent de nombreux stagiaires et étudiants inscrits à la maîtrise ou au doctorat en neuropsychologie, en psychologie, en psycho-éducation, en sciences biomédicales, en ergothérapie ou en médecine. L'éventail d'activités du Service de recherche permet l'arrimage aux services cliniques de l'Hôpital dans des projets d'évaluation des soins et dans

l'enseignement. Le Service de recherche est aussi un milieu où des médecins et des chercheurs dans d'autres centres viennent se perfectionner.

L'évolution des activités scientifiques du Service de recherche et la protection des acquis tant en recherche clinique que fondamentale sont encadrées par le Comité d'éthique de la recherche désigné par le ministère de la Santé et des Services sociaux, ainsi que par un cadre réglementaire, une politique et des procédures sur la présentation et l'évaluation des projets de recherche propres à l'établissement.

## Philosophie de gestion

L'actualisation de la mission s'appuie sur un partage clair des responsabilités entre les partenaires, sur des mécanismes efficaces d'accès à des services intégrés, sur une prestation de service de qualité et sécuritaire dans une perspective de continuité, de complémentarité et même d'interdépendance.

Avec son souci de maintenir un haut niveau de qualité dans les services que l'Hôpital offre, chaque programme élabore les moyens requis, selon les ressources disponibles, pour répondre adéquatement aux besoins de chaque personne. En soutien aux programmes, les autres directions de l'organisation s'impliquent pour maximiser l'offre de service à la population.



## Conseil d'administration

Le conseil d'administration administre l'Hôpital en conformité avec la Loi sur les Services de santé et les Services sociaux.

### Composition

Le conseil d'administration de l'établissement est composé de 17 personnes qui en font partie au fur et à mesure de leur élection ou de leur désignation.

Conformément à l'article 131 de la Loi, le conseil d'administration est composé de personnes élues par la population et de personnes désignées par le comité des usagers, les conseils professionnels et par le personnel non-membre de l'un des conseils professionnels, la Fondation, l'Agence et du directeur général. Finalement, les personnes élues et désignées procèdent à la désignation d'autres personnes reconnues pour leurs compétences en gestion. Toute vacance est comblée selon le règlement prévu à cet effet.

### Pouvoirs et obligations du conseil d'administration

Le conseil d'administration gère les affaires de l'établissement qu'il administre. Il établit les priorités et les orientations de tout l'établissement et voit à leur respect. Ces priorités portent sur les besoins de santé, tant physiques que psychiques, les besoins

sociaux à satisfaire pour sa clientèle et les services à offrir. Elles tiennent compte des particularités démographiques, linguistiques, socioculturelles et socioéconomiques des patients, ainsi que des ressources humaines, matérielles, informationnelles et financières mises à la disposition de l'établissement.

Le conseil d'administration doit s'assurer de la pertinence, de la qualité, de la sécurité et de l'efficacité des services offerts, du respect des droits des patients et du traitement diligent de leurs plaintes, de l'utilisation économique et efficiente des ressources humaines, matérielles, informationnelles et financières, de la participation, de la motivation, de la valorisation, du maintien des compétences et du développement des ressources humaines.

Le conseil d'administration doit aussi constituer les comités obligatoires et veiller au respect du mandat qui leur est confié. Il doit tenir une séance publique d'information annuelle, réviser son plan d'organisation et le plan des effectifs médicaux, conclure une entente de gestion avec l'Agence et veiller à la reddition de comptes.

Le conseil d'administration doit nommer le directeur général et les cadres supérieurs, dont la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services. Il doit aussi nommer les médecins et les dentistes et leur attribuer un statut, leur accorder les privilèges et prévoir les obligations qui y sont rattachées, nommer les pharmaciens et leur attribuer un statut. Les membres du conseil d'administration doivent agir dans les limites des pouvoirs qui leur sont conférés avec soin, prudence, diligence et compétence, comme le ferait en pareille circonstance une personne raisonnable avec honnêteté, loyauté et dans l'intérêt de l'établissement et de la population.

### Respect des droits

Le conseil d'administration instaure des mécanismes pour s'assurer de la satisfaction de la clientèle et du respect de ses droits et confie à la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services la responsabilité du traitement des plaintes et l'application du règlement portant sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les patients.

## Sécurité des patients

Le conseil d'administration fait de la sécurité des patients une priorité. En ce sens, il s'assure que tous les moyens sont développés pour assurer une prestation de soins et de services de qualité et sécuritaire, et ce, conformément aux dispositions législatives. Il veille également à ce que les politiques et procédures viennent appuyer la déclaration des événements et leur analyse, la divulgation des accidents avec conséquence puis la gestion des événements sentinelles.

### Comités relevant du conseil d'administration :

- *Comité de vigilance et de la qualité*
- *Comité de gestion de la qualité, de la sécurité et de l'environnement*
- *Comité de vérification*
- *Comité de l'enseignement*
- *Comité d'éthique de la recherche*
- *Comité de révision*

## Conseils professionnels

L'Hôpital compte sur la participation privilégiée des membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, du conseil des infirmières et infirmiers, du conseil multidisciplinaire et du conseil pluridisciplinaire.

### Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

#### Composition

Sous réserve des dispositions décrites dans la Loi sur les Services de santé et les Services sociaux et ses règlements, le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens comprend tous les médecins, dentistes et pharmaciens exerçant leur profession dans l'Hôpital.

#### Mandat

Le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens est responsable envers le conseil d'administration, conformément aux règlements de l'Hôpital, des articles 213 à 218 de la Loi sur les Services de santé et les Services sociaux. Les responsabilités du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens sont exercées par un comité exécutif formé de médecins, dentistes ou pharmaciens désignés par le conseil, du directeur général et du directeur des services professionnels.

#### Comités relevant du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens :

- *Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens*
- *Comité d'examen des titres*
- *Comité d'évaluation des actes psychiatriques, médicaux, dentaires et pharmaceutiques*
- *Comité de pharmacologie*
- *Comité des urgences et de réanimation cardiorespiratoire*

### Conseil des infirmières et infirmiers

#### Composition

Le conseil des infirmières et infirmiers est composé des infirmières et infirmiers qui exercent leur profession dans l'Hôpital.

#### Mandat

Conformément aux règlements de l'Hôpital, le conseil des infirmières et infirmiers est responsable envers le conseil d'administration de l'application des articles de loi qui le concernent (articles 219 à 225).

Le comité exécutif du conseil des infirmières et infirmiers est formé d'au moins quatre infirmières

ou infirmiers désignés par le conseil, du directeur général et de la directrice des soins infirmiers. Ce comité exécutif exerce tous les pouvoirs du conseil des infirmières et infirmiers.

### Conseil multidisciplinaire

#### Composition

Le conseil multidisciplinaire est composé de toutes les personnes qui sont titulaires d'un diplôme de niveau collégial ou universitaire et qui exercent pour l'établissement des fonctions caractéristiques du secteur d'activité couvert par ce diplôme et reliées directement aux services de santé, aux services sociaux, à la recherche, à l'enseignement. Toutefois, un médecin, un dentiste, un pharmacien ou une sagefemme ne fait pas partie du conseil multidisciplinaire. De même, une infirmière, un infirmier ou une personne qui exerce des activités d'infirmière ou infirmier auxiliaire ne fait pas partie du conseil multidisciplinaire lorsqu'un conseil des infirmières et infirmiers est institué.

#### Mandat

Sous réserve de ce qui est prévu quant aux responsabilités confiées au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens et au conseil des infir-

mères et infirmiers, le conseil multidisciplinaire est responsable envers le conseil d'administration de l'application des articles de la loi qui le concernent (articles 226 à 230).

Un comité exécutif du conseil multidisciplinaire est formé d'au moins trois personnes titulaires de titres d'emploi différents et, le cas échéant, de membres d'ordres professionnels différents élus parmi les membres du conseil, du directeur général et de la personne qu'il désigne à cette fin. Les responsabilités du conseil multidisciplinaire sont exercées par ce comité exécutif.

### Conseil pluridisciplinaire

#### Composition

Le conseil pluridisciplinaire est composé de toutes les personnes qui, de par leur formation ou leur titre d'emploi, ne peuvent être membres d'autres conseils professionnels.

#### Mandat

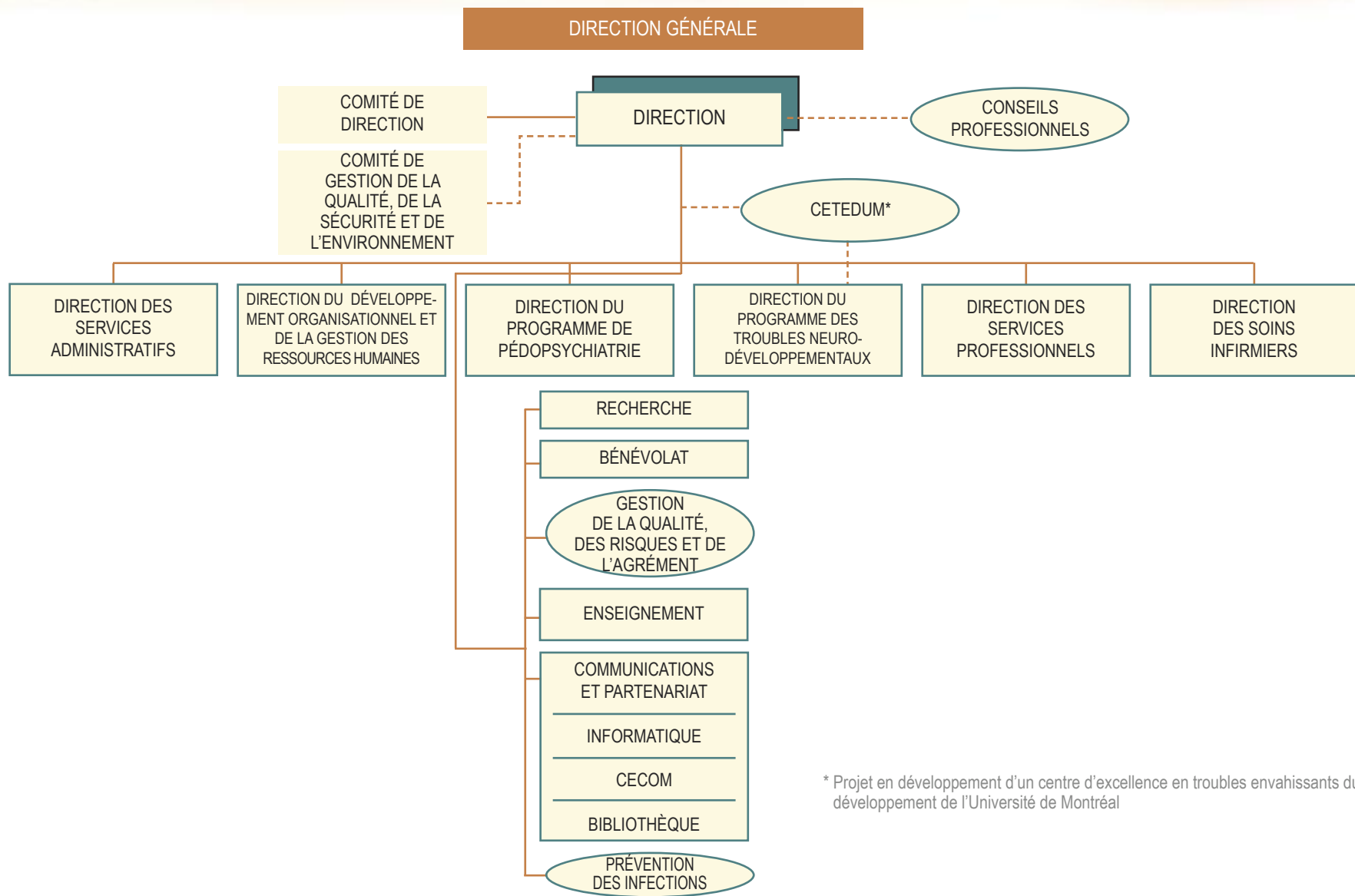
Sous l'autorité du conseil d'administration, le conseil pluridisciplinaire est responsable envers le directeur général de donner son avis sur l'organisation administrative et technique de l'Hôpital, les moyens à prendre pour évaluer et

maintenir la compétence de ses membres et la distribution des services dans une perspective d'amélioration continue.

Un comité exécutif du conseil pluridisciplinaire est formé de cinq personnes élues par et parmi les membres titulaires de titres d'emploi différents, du directeur général et de la personne qu'il désigne. Les responsabilités du conseil pluridisciplinaire sont exercées par ce comité exécutif.



*Leur mieux-être toujours en tête*



\* Projet en développement d'un centre d'excellence en troubles envahissants du développement de l'Université de Montréal



## Direction générale

La Direction générale est le niveau de responsabilité principal en ce qui regarde la gestion de l'établissement à l'intérieur des orientations du ministère de la Santé et des Services sociaux et de l'Agence et des décisions prises par le conseil d'administration. La Direction générale assume la responsabilité de la gestion et du fonctionnement de l'ensemble de l'établissement administré par le conseil d'administration. Elle s'assure que la coordination et la surveillance de l'activité clinique sont effectuées, s'assure du suivi des décisions prises par le conseil d'administration et veille au développement de la recherche scientifique et clinique. Elle consolide les liens avec les partenaires du réseau et assure une intégration cohérente des dimensions cliniques, administratives et opérationnelles, dans le cadre de sa gestion globale, et ce, dans une perspective d'efficacité et d'utilisation rationnelle et maximale des ressources humaines, matérielles, informationnelles et financières. Elle élabore des stratégies de communication visant une diffusion efficace de l'information, tant pour ses publics internes qu'externes. Elle voit à ce que des outils de transfert des connaissances soient élaborés pour appuyer les équipes de santé mentale de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> lignes de ses partenaires du réseau.

La Direction générale supervise les services offerts par l'enseignement professionnel, la recherche, la bibliothèque, le centre de transfert des connaissances CECOM et les Services de l'informatique, des communications stratégiques et des bénévoles.

L'Hôpital possède son système intégré et structuré de gestion de la qualité qui vise à guider les équipes dans leur gestion quotidienne, tant au niveau des services cliniques qu'administratifs, des différents processus qui constituent son programme de gestion de la qualité. Il prévoit aussi les mécanismes pour identifier les risques d'accident ou d'incident susceptibles d'affecter la sécurité ou le bien-être des patients, de la propriété, de la réputation de l'Hôpital et des personnes qui y circulent. Le comité de gestion des risques analyse les risques dans le but de les prévenir ou de les contrôler afin de minimiser ou de réduire les conséquences pour le patient et pour l'Hôpital. Chaque direction favorise des activités permettant aux gestionnaires et au personnel d'adhérer à la gestion de la qualité et des risques.

## Comités de la Direction générale

- *Comité de direction*
- *Comité de prévention et de contrôle des infections*
- *Comité de la sécurité des actifs informationnels*
- *Comité stratégique du Centre d'excellence en troubles envahissants du développement de l'Université de Montréal (conjointement avec le CHU Sainte-Justine)*

## Comité de direction

### Composition

- Directeur général
- Directeur du développement organisationnel et de la gestion des ressources humaines
- Directrice des services administratifs
- Directeur des services professionnels
- Directrice des soins infirmiers
- Directrice administrative du Programme des troubles neurodéveloppementaux

- Directeur clinique du Programme des troubles neurodéveloppementaux
- Directrice administrative du Programme de pédopsychiatrie
- Directrice clinique du Programme de pédopsychiatrie
- Adjointe au directeur général
- Coordonnatrice des communications et du partenariat

#### Mandat

Le comité de direction planifie, organise, coordonne et évalue l'utilisation des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles de l'Hôpital. Il s'assure de l'intégration cohérente des dimensions cliniques et de service, des dimensions administratives et des dimensions opérationnelles, afin d'offrir à la clientèle de l'Hôpital des services sécuritaires, de qualité, efficaces et efficients. Il prend les décisions pertinentes quant au développement des ressources et coopère à différents niveaux dans l'activation de certains dossiers auprès de l'Agence et de ses partenaires. Il confie à certains

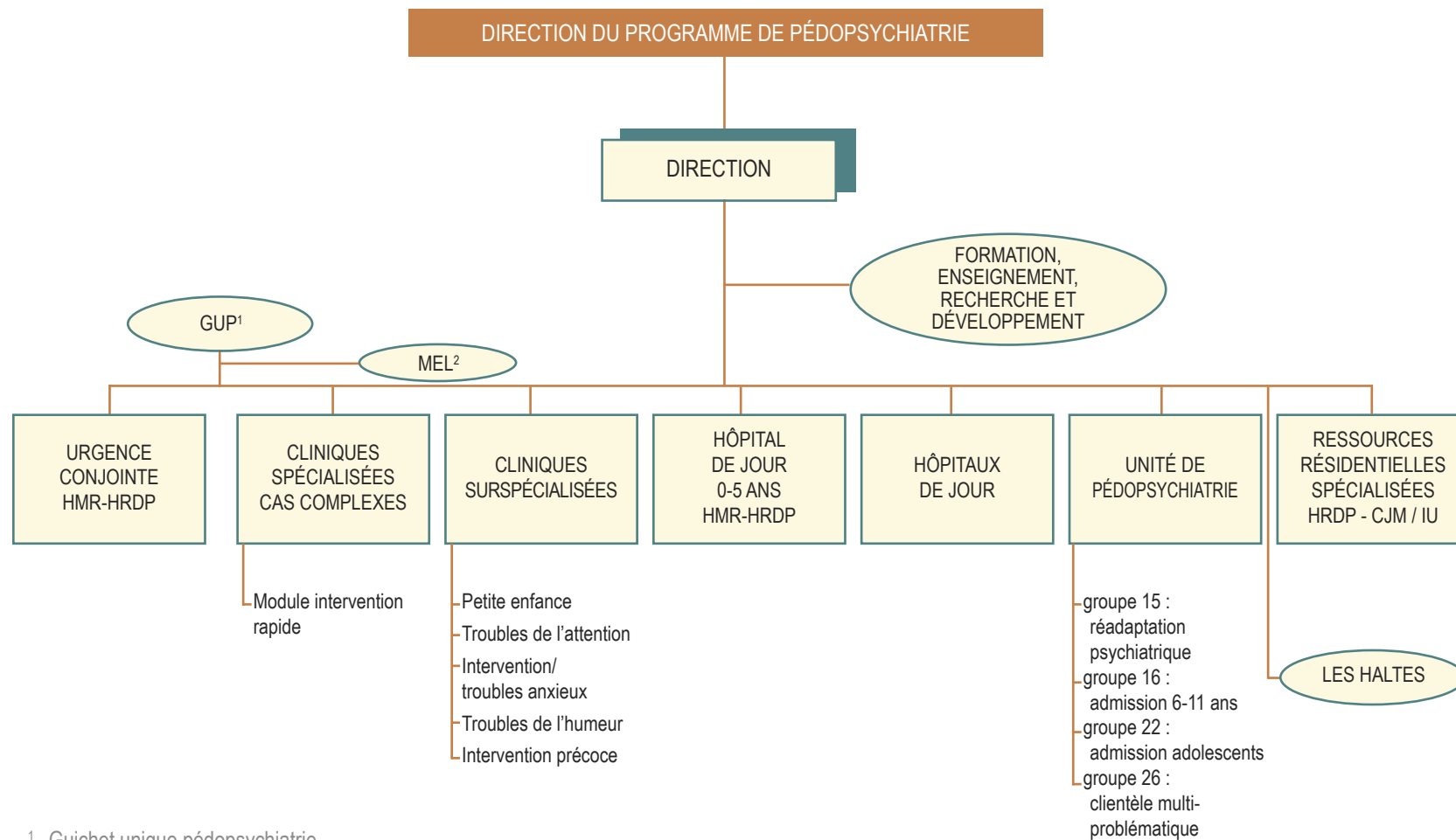
comités des mandats spécifiques quant à l'identification et l'analyse des besoins des patients en regard des ressources disponibles.

Le comité de direction se soucie de la prestation sécuritaire des services et de gestion de la qualité à l'intérieur des différents services. Chaque direction favorise la participation du personnel aux activités d'amélioration continue de la qualité avec des méthodes d'évaluation et de suivi régulier du niveau de la qualité des soins et services offerts, la détermination d'objectifs d'amélioration, ainsi que la réalisation d'activités ou de plans d'action susceptibles de favoriser l'atteinte des objectifs énoncés. Chaque direction doit favoriser des activités de mesure de la satisfaction de la clientèle à l'égard des services reçus.

L'Hôpital adhère au programme d'agrément du Conseil canadien d'agrément des services de santé et reçoit régulièrement la visite d'organismes externes chargés d'évaluer la qualité des services fournis par les différents professionnels.



*Vous les aimez, nous les soignons*



<sup>1</sup> Guichet unique pédopsychiatrie

<sup>2</sup> Module évaluation liaison



## Direction du Programme de pédopsychiatrie

Le Programme de pédopsychiatrie offre des services spécialisés et surspécialisés à une clientèle d'enfants et d'adolescents présentant des troubles mentaux, transitoires ou persistants.

Sous l'autorité du directeur général, le directeur administratif et le directeur clinique du programme assument les responsabilités inhérentes à la planification, l'organisation, la dispensation sécuritaire des soins et services de qualité. Ils voient au contrôle des activités de gestion et, d'autre part, des activités cliniques. Ils collaborent à la planification, l'opérationnalisation et l'évaluation des activités cliniques de leur programme et en assurent la gestion des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles.

### Services offerts

- ✦ Urgence pédopsychiatrique conjointe HMR/HRDP
- ✦ Clinique spécialisée cas complexes :
  - Module évaluation liaison (MEL)
  - Module intervention rapide (MIR)
- ✦ Cliniques surspécialisées :
  - Clinique d'intervention précoce (CIP)
  - Clinique d'intervention des troubles anxieux (CITA)
- Clinique psychiatrique de la petite enfance (CPPE)
- Clinique des troubles de l'attention (CTA)
- Clinique des troubles de l'humeur (CTH)
- ✦ Hôpital de jour 0-5 ans HMR/HRDP
- ✦ Hôpital de jour pour une clientèle d'enfants
- ✦ Unité de pédopsychiatrie :
  - Unité d'hospitalisation pour une clientèle d'enfants et d'adolescents :
    - Hospitalisation brève
    - Clientèle multiproblématique
    - Réadaptation psychiatrique
  - Hôpital de jour pour adolescents
- ✦ Ressources résidentielles spécialisées (l'Émergence) en partenariat avec le Centre jeunesse de Montréal/IU
- ✦ Gestion de crise en milieu scolaire en partenariat avec la Commission scolaire Pointe-de-l'Île (Les Haltes)

### Mandat

Le Programme de pédopsychiatrie offre des soins et services spécialisés et surspécialisés en pédopsychiatrie aux enfants et aux adolescents qui résident sur le territoire de l'Hôpital Rivière-des-Prairies ou, sur demande, à la clientèle d'autres services pédopsychiatriques. Il s'adresse aux jeunes présentant des troubles mentaux transitoires ou persistants.

L'accessibilité au programme se fait sans référence pour l'urgence et par référence médicale pour les services d'évaluation, de consultation et de suivi. De plus, il assure l'orientation vers les établissements et organismes en mesure d'assurer le suivi ou de poursuivre l'intervention requise à moyen ou à long terme.

Les diverses compétences du personnel du programme permettent d'offrir à la clientèle un vaste champ d'expertise pour ainsi lui procurer des soins efficaces. Le travail en équipe interdisciplinaire est privilégié dans le but d'assurer la qualité des soins et la continuité des services.

En lien avec ses responsabilités en matière d'enseignement et de recherche universitaire, le Programme de pédopsychiatrie offre un milieu de stage et d'enseignement multidisciplinaire spécialisé, de même que des conditions facilitantes pour la recherche clinique.

### Volet enseignement et formation

Le positionnement de la pédopsychiatrie en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> lignes engage le capital humain au niveau des soins et services, dans le développement d'une expertise qui se dessine à la fine pointe des connaissances et des recherches en émergence. La formation continue du personnel de toutes les disciplines est encouragée dans tous les secteurs d'intervention, de l'hospitalisation aux services ambulatoires.

L'accessibilité aux meilleures pratiques est favorisée par la mise en place de séminaires présentés majoritairement par les cliniciens et les chercheurs associés aux cliniques spécialisées et surspécialisées du programme. Les thèmes portent autant sur l'évaluation que le traitement. En lien avec le Plan d'action en santé mentale 2005-2010, les meilleures pratiques sont adoptées et mises à la disposition des partenaires selon leur besoin.

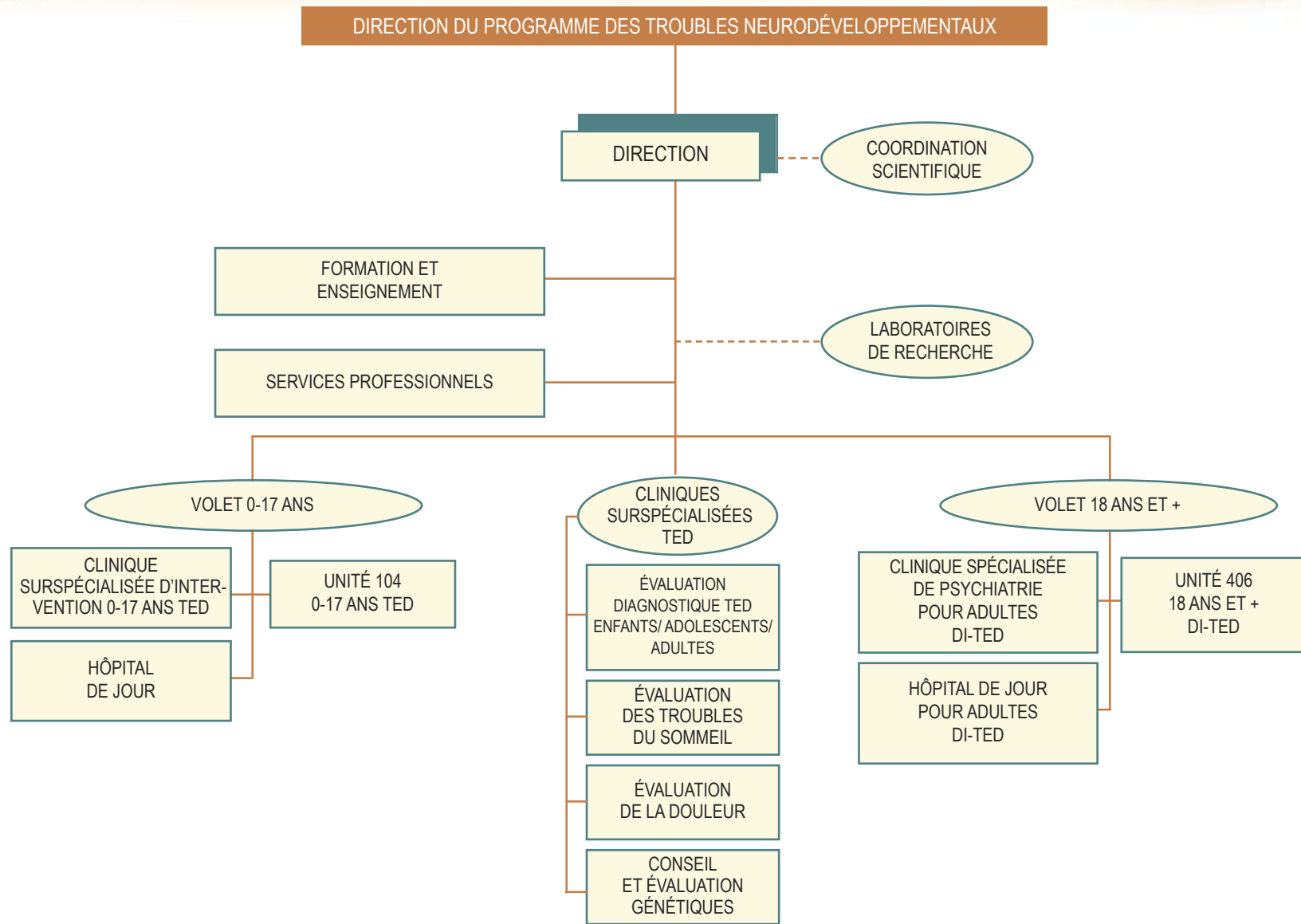
### Volet recherche et développement

L'intégration de la recherche dans les cliniques est un défi substantiel. L'implication, l'initiative et la cohésion des équipes cliniques en lien avec les chercheurs jouent un rôle primordial dans la réalisation de cet objectif.

Afin de soutenir l'arrimage entre les perspectives de découvertes de données exclusives et les besoins cliniques, le Programme s'est également doté d'une organisation qui favorise l'échange, la discussion et la concertation via des comités qui s'activent sous une même enseigne de congruence vers les possibilités de développement.



*Chaque jour, nous comprenons mieux  
ce qui se passe en eux*





## Direction du Programme des troubles neurodéveloppementaux

Le Programme des troubles neurodéveloppementaux rassemble les services cliniques de l'établissement s'adressant déjà, via une fonction sectorielle ou régionale, à la clientèle ciblée par le programme. Il s'est associé à des chercheurs de niveau international préoccupés par des intérêts scientifiques s'adressant spécifiquement à la clientèle cible, tout en souscrivant à un travail d'étroite collaboration avec le milieu clinique.

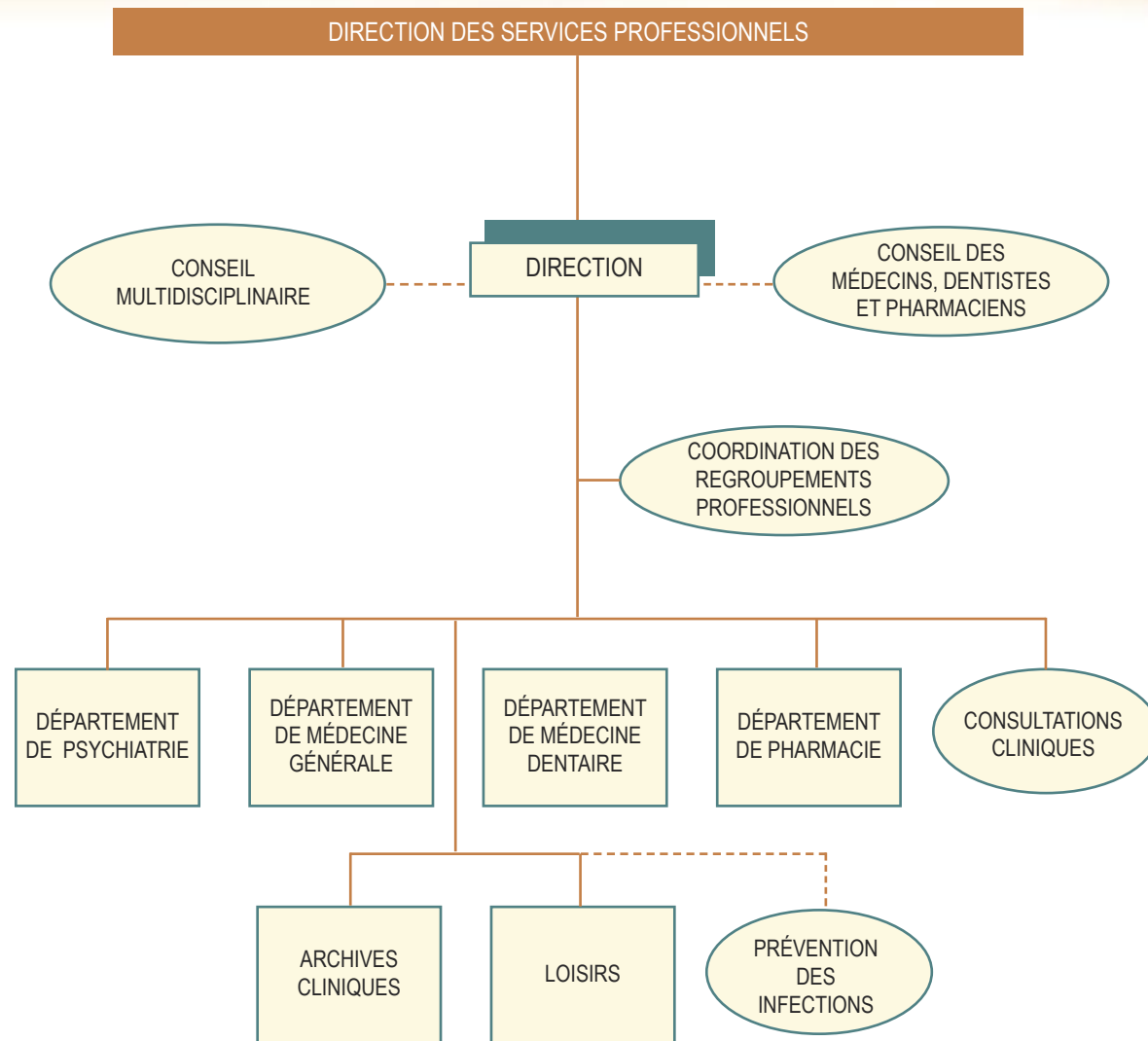
Sous l'autorité du directeur général, le directeur administratif et le directeur clinique du programme assument les responsabilités inhérentes à la planification, l'organisation, la dispensation sécuritaire des soins et services de qualité. Ils voient au contrôle des activités de gestion et, d'autre part, des activités cliniques. Ils collaborent à la planification, l'opérationnalisation et l'évaluation des activités cliniques de leur programme et en assurent la gestion des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles.

### Services offerts

- ✦ Les services externes en troubles envahissants du développement :
  - Clinique d'évaluation diagnostique en troubles envahissants du développement pour enfants et adolescents avec retard de développement
  - Clinique d'intervention intensive en troubles envahissants du développement pour une clientèle 0-17 ans
  - Hôpital de jour pour une clientèle 0-7 ans présentant des troubles envahissants du développement avec symptômes aggravants ou en rupture de fonctionnement
- Réseau intégré de partenariat avec la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île
- Clinique d'évaluation surspécialisée en troubles envahissants du développement pour une population de plus de 6 ans sans déficience intellectuelle, incluant les adultes
- Clinique de conseils et d'évaluation diagnostique en génétique pour une population présentant un TED
- Clinique spécialisée d'évaluation diagnostique des troubles du sommeil pour enfants et adolescents présentant un TED
- Clinique expérimentale d'évaluation de la douleur chez les enfants et adolescents présentant un TED
- ✦ Des services externes spécialisés pour adultes DI/TED :
  - Clinique de psychiatrie pour adultes (CPA DI/TED)
  - Hôpital de jour pour adultes DI/TED avec symptômes aggravants ou en rupture de fonctionnement
- ✦ Des services d'hospitalisation :
  - Pour une clientèle pédopsychiatrique 0-17 ans TED et une clientèle adulte DI/TED en rupture de fonctionnement et qui présentent un problème psychiatrique complexe ou des problèmes adaptatifs graves :
    - gestion de crise 24/7
    - admission courte durée
    - troubles graves de la conduite
    - troubles psychopathologiques
    - rationalisation des molécules
    - recouvrement de la santé physique

### Volet enseignement et recherche

La surspécialisation du Programme des troubles neurodéveloppementaux passe par deux types de formation spécifique : un enseignement approfondi sur les connaissances scientifiques déjà acquises concernant les pathologies prises en charge par le programme et sur les méthodes d'intervention novatrices et préconisées pour les troubles neurodéveloppementaux. De plus, ses activités sont intégrées à celles du Service de l'enseignement de l'Hôpital. Le programme offre également une formation médicale continue sur mesure en évaluation diagnostique des troubles envahissants du développement. Au niveau de la recherche, on retrouve la recherche fondamentale en neurosciences et la recherche clinique telle qu'au niveau des troubles du sommeil chez les jeunes de 0 à 17 ans.





## Direction des services professionnels

Sous l'autorité du directeur général, la Direction des services professionnels (DSP) coordonne l'activité professionnelle de l'établissement. Elle dirige, coordonne et surveille les activités des chefs des départements cliniques, obtient leur avis sur les conséquences administratives et financières des activités des médecins et des dentistes des divers départements cliniques. Elle s'assure du bon fonctionnement des comités du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, tel que prescrit par la loi. Elle assume, en collaboration avec les chefs de département et de service, la gestion des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles des départements et services sous sa juridiction. Les règlements des départements sont approuvés par les membres du département, la Direction des services professionnels, le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens et le conseil d'administration.

La Direction des services professionnels supervise les services offerts par les départements, les archives cliniques et les loisirs. Elle assure aussi la coordination des regroupements professionnels et celle entourant la prévention et le contrôle des infections.

### Organisation clinique

La DSP est une direction-conseil qui collabore indirectement aux dimensions opérationnelle et organisationnelle avec les unités d'hospitalisation et les cliniques spécialisées et surspécialisées.

La dispensation des soins et services aux unités d'hospitalisation et aux cliniques repose sur les spécialistes pédopsychiatres, les médecins omnipraticiens, les dentistes et les pharmaciens. Elle repose également sur de nombreux professionnels membres de divers conseils (conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, conseil des infirmières et infirmiers et conseil multidisciplinaire) et comités en collaboration étroite avec les gestionnaires responsables de ces cliniques. La mission première des conseils professionnels est de s'assurer de la qualité et de la pertinence des actes posés par les différents professionnels, ainsi que de leur compétence.

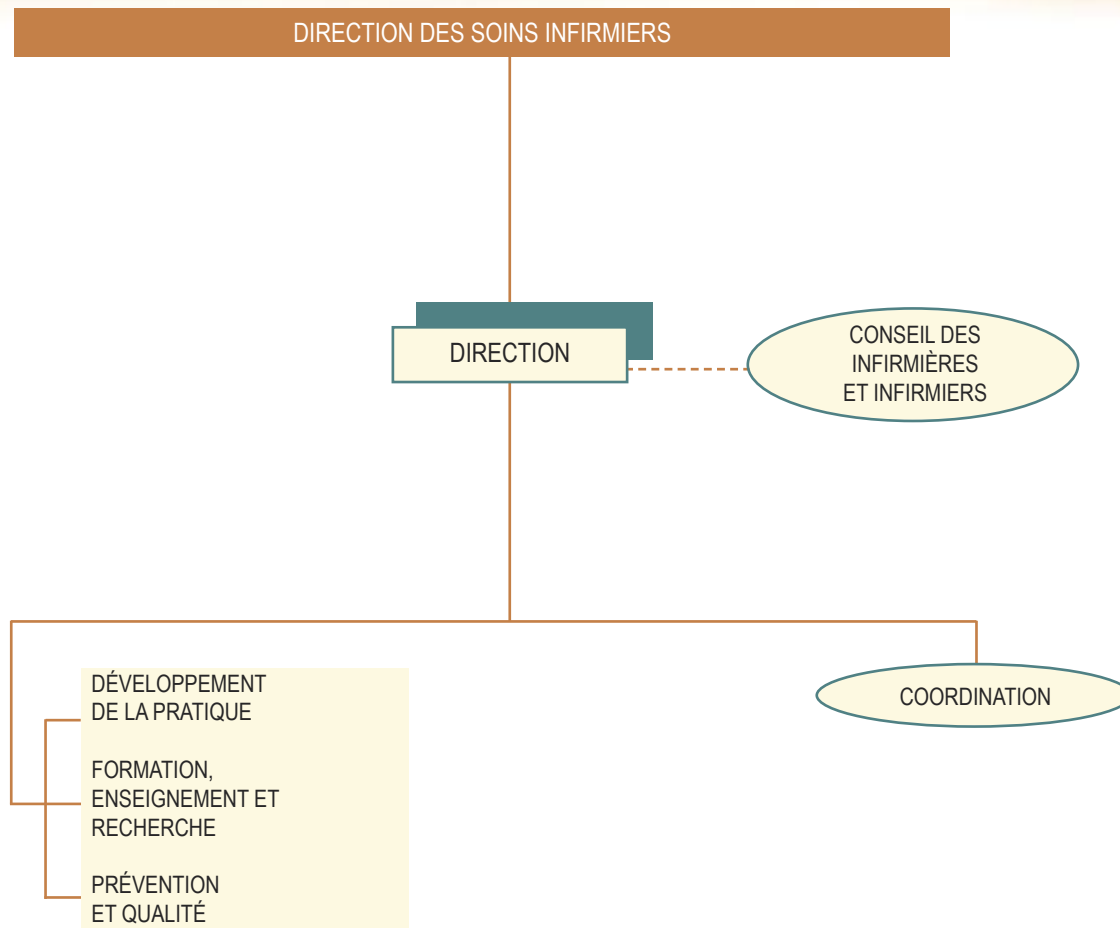
Concernant les membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, l'organisation clinique se traduit par la formation de départements qui les regroupent par spécialité et champs d'activité. Nous retrouvons ainsi quatre départements : psychiatrie, médecine générale, médecine dentaire et pharmacie.

Les chefs de département sont nommés par le conseil d'administration après consultation des membres des départements concernés, du directeur des services professionnels et du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens. Un chef de département est nommé pour un mandat maximum de quatre ans. Le chef de département clinique exerce des fonctions de gestion administrative et de coordination d'activité, ainsi que des fonctions

de contrôle professionnel et de gestion de la qualité.

Les fonctions de gestion administrative du chef de département sont assumées sous l'autorité du directeur des services professionnels. Elles consistent notamment à coordonner les activités professionnelles, à gérer les ressources qui lui sont confiées, à élaborer et à voir à l'application de règles d'utilisation de celles-ci, à faire la liste de garde et à s'assurer de la distribution appropriée des soins dans son département. Pour ses autres fonctions, le chef de département clinique est redevable envers le Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens. Ces fonctions consistent notamment à surveiller l'exercice de la médecine, de la médecine dentaire et de la pharmacie dans son département. Le chef de département élabore et voit à l'application de règles de soins et donne au conseil d'administration son avis sur la nomination et le renouvellement de la nomination d'un médecin, d'un dentiste ou d'un pharmacien et sur le statut et les privilèges à lui accorder, ainsi que sur les obligations qui s'y rattachent.

Tous les protocoles d'intervention professionnelle et les règles qui définissent les balises et les conditions d'utilisation des ressources entrent en vigueur après avoir été approuvés par le conseil d'administration, suite aux avis et aux recommandations appropriés.





## Direction des soins infirmiers

Sous l'autorité du directeur général, la Direction des soins infirmiers (DSI) surveille et contrôle la qualité des soins, s'assure de l'élaboration des règles de soins infirmiers et veille au bon fonctionnement des comités du conseil des infirmières et infirmiers. Comme direction-conseil, elle assure la distribution appropriée des soins infirmiers en fonction des besoins de l'établissement et participe aux travaux touchant l'organisation et la planification des soins, et ce, en collaboration avec les directions de programme. Elle assure la coordination des activités de l'établissement en soirée, la nuit, les fins de semaine et durant les congés fériés. Elle gère les ressources humaines, matérielles et financières sous sa gouverne.

La Direction des soins infirmiers définit la philosophie de soins et choisit, de concert avec les directions de programme, les modèles conceptuels appropriés aux clientèles visées dans le but d'orienter la pratique des soins infirmiers dans l'établissement. De plus, elle participe, avec les directions de programme, à la révision des processus, des méthodes et des pratiques cliniques dans le but d'optimiser l'utilisation des ressources infirmières.

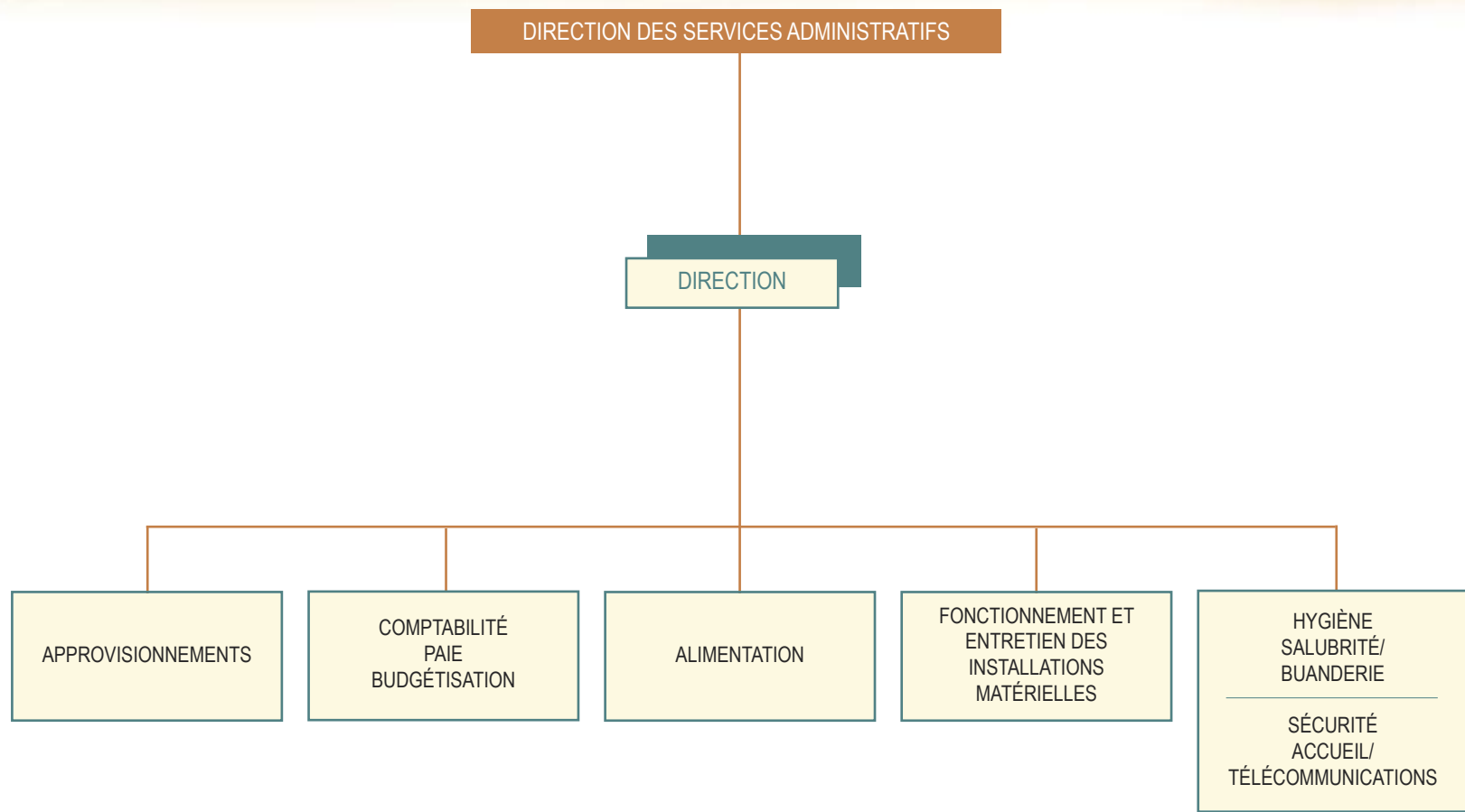
Elle s'assure de la mise en application des moyens de contrôle des médicaments, fait le suivi des erreurs d'administration des médicaments et collabore avec l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec (OIIQ) au processus d'inspection professionnelle.

Elle contribue à l'atteinte des objectifs organisationnels, à la définition et à la réalisation de la mission en tenant compte de la philosophie de gestion, des valeurs et des orientations organisationnelles. Elle participe à l'élaboration et à l'application des politiques et procédures de l'établissement et assiste à plusieurs comités de la Direction générale, dont le Comité de direction, le Comité de gestion de la qualité, de la sécurité et de l'environnement et le Comité de coordination clinique des programmes. Elle entretient des liens efficaces avec la Direction des services professionnels en siégeant au Comité de pharmacologie et en participant à l'élaboration des ordonnances collectives et protocoles et à la mise en place du circuit du médicament.

Elle voit à l'élaboration, l'implantation, la réalisation, l'évaluation et la mise à jour des programmes de

soins infirmiers ainsi que d'enseignement et de recherche. De plus, elle gère des projets de développement de la pratique infirmière. Elle collabore avec les maisons d'enseignement à l'organisation et à la dispensation de la formation clinique des stagiaires en soins infirmiers.

Enfin, elle s'assure que les infirmières et les infirmiers de l'établissement satisfont aux exigences de l'exercice de la profession et respectent les normes et critères de compétence.





## Direction des services administratifs

Sous l'autorité du directeur général, la Direction des services administratifs (DSA) regroupe les activités des ressources financières, de même que le plateau des services techniques. Elle doit s'assurer d'offrir des services qui permettent de donner ultimement des soins de haut niveau auprès de la clientèle.

Le volet financier comporte l'élaboration et la mise en place des contrôles internes dans le respect des règles et procédures de l'établissement, de l'Agence et du MSSS. À l'aide d'un système de contrôle décentralisé, la Direction des services administratifs assure la distribution des budgets par centre d'activité et le suivi périodique des dépenses. Elle émet, lorsque requis, des recommandations à la Direction générale. Elle assure la reddition de comptes financière auprès de l'Agence et du MSSS. Elle fournit aux gestionnaires de l'organisation toute information utile au suivi financier de leur service. Elle assure une participation et une représentation de l'établissement au sein des divers comités régionaux et provinciaux qui relèvent de ses secteurs. Sous le volet financier, la Direction des services administratifs est responsable des activités des approvisionnements et de logistique.

Le plateau des services techniques voit au maintien d'un environnement sécuritaire et confortable pour les patients, les visiteurs et les personnes qui oeuvrent à l'Hôpital et dans ses installations. Dans une perspective de développement durable avec un maximum d'efficacité, il assure le fonctionnement et l'entretien des bâtiments, des ressources énergétiques, des équipements et des terrains. De plus, la Direction des services administratifs s'assure de la performance des Services des activités d'alimentation et de nutrition clinique, de la buanderie, de l'hygiène et de la salubrité, de la sécurité et des télécommunications.

La Direction des services administratifs est un partenaire actif au système structuré et intégré de gestion de la qualité. L'équipe de la DSA voit à la mise à jour et au rehaussement des équipements, à la réfection de l'environnement pour répondre à la mission de l'organisation et à l'amélioration de l'efficacité des équipes de soutien en lien avec l'évolution des activités dans l'établissement.

D'autres activités complètent l'offre de service de la Direction des services administratifs.

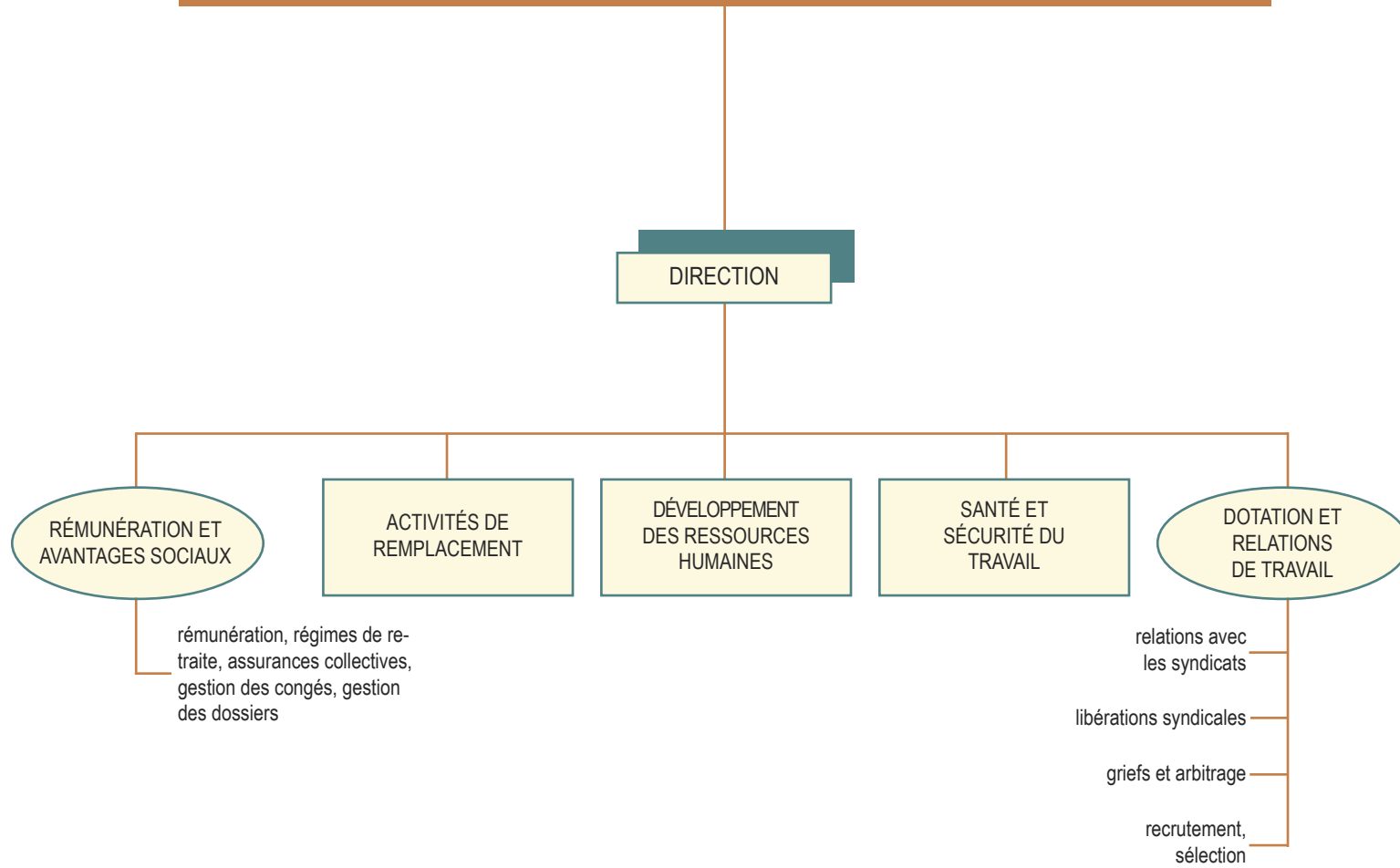
### ✚ Au secteur financier :

- des activités de paie
- Préparation et suivi des statistiques
- Soutien technique à tous les dossiers avec volet financier (vente de service, entente, etc.)

### ✚ Au secteur technique :

- Gestion des projets de rénovation majeure et autres projets
- Planification et recommandation des priorités d'entretien et de rénovation
- Actualisation du plan des mesures d'urgence

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL ET DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES





## Direction du développement organisationnel et de la gestion des ressources humaines

Sous l'autorité du directeur général, la Direction du développement organisationnel et de la gestion des ressources humaines (DDOGRH) assure la planification, l'organisation et le contrôle de l'ensemble des activités nécessaires à l'embauche d'employés compétents et en nombre suffisant pour la réalisation de la mission de l'organisation. Elle assure les activités de remplacement du personnel, élabore des stratégies d'attraction et de rétention, des programmes de relève des cadres en vue d'optimiser son positionnement dans un marché d'emploi très concurrentiel et marqué par des pénuries systémiques de certaines catégories d'emploi.

La DDOGRH prépare, avec la participation des gestionnaires, employés et leurs représentants, un plan de développement des ressources humaines, accompagne et assure les activités-conseils et de soutien administratif auprès des gestionnaires dans l'élaboration et le suivi des plans de développement. Ces plans visent notamment à maintenir les connaissances, habiletés et attitudes à l'égard des tâches à accomplir et de la performance et efficacité des soins et services offerts, et ce, dans un contexte en pleine évolution.

Elle veille à structurer et à organiser le processus d'accueil et de probation des nouveaux employés. Elle instrumente et assure le suivi lié au processus d'appréciation du rendement.

Sous le principe d'un « guichet unique », la DDOGRH assure des services-conseils auprès de ses clients pour l'interprétation des contrats de travail, les problématiques d'actes fautifs, l'organisation du travail ainsi que la représentation de l'employeur auprès des officiers syndicaux.

Par ses activités de santé et sécurité au travail, elle veille à minimiser les risques de lésions professionnelles et à améliorer la sécurité des personnes qui travaillent à l'Hôpital tout en tenant compte des droits et de la sécurité des patients. Elle veille à développer des actions favorables à l'amélioration de la présence au travail. Elle voit à la mise en place et au bon fonctionnement du Comité paritaire en santé et sécurité du travail.

Elle assure la mise en place d'un système de gestion informatique visant à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources disponibles, la qualité des informations de gestion et les délais pour les traiter

et les livrer aux clients. Elle voit à la tenue, à l'accessibilité et à l'application des règles de conservation du contenu des dossiers des employés.

La DDOGRH voit à l'application et à l'information des règles de rémunération, des avantages sociaux, des régimes d'assurance collective et du régime de retraite. Elle développe et encourage des projets de qualité de vie au travail et des activités de reconnaissance orientées vers les employés. Elle témoigne, par ses actions, de son engagement à une préoccupation d'utilisation responsable des ressources utilisées.

# SOMMAIRE

- 3 Identité juridique, vision, mission, valeurs, mandat
- 4 Clientèle visée et territoire, modèle d'organisation de services par programmes
- 5 Enseignement, recherche, philosophie de gestion
- 6 Conseil d'administration
- 10 Direction générale
- 14 Direction du Programme de pédopsychiatrie
- 18 Direction du Programme des troubles neurodéveloppementaux
- 20 Direction des services professionnels
- 22 Direction des soins infirmiers
- 24 Direction des services administratifs
- 26 Direction du développement organisationnel et de la gestion des ressources humaines





Hôpital  
Rivière-des-Prairies  
Centre hospitalier de soins psychiatriques

Université  
de Montréal

7070, boulevard Perras  
Montréal (Québec) H1E 1A4  
Téléphone 514 323-7260  
[www.hrdp.qc.ca](http://www.hrdp.qc.ca)

Rédaction et coordination

Lucie Laurent

Johanne Gagnon

Révision linguistique

France Beaudoin

Graphisme

Johane Roy





[www.hrdp.qc.ca](http://www.hrdp.qc.ca)



SERVICE DES COMMUNICATIONS ET DU PARTENARIAT